

LES CHIFFRES CLÉS

DES PROFESSIONS
LIBÉRALES

unapl

UNION NATIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

20
25

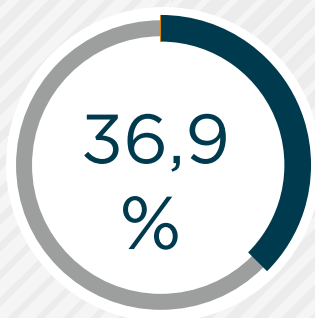




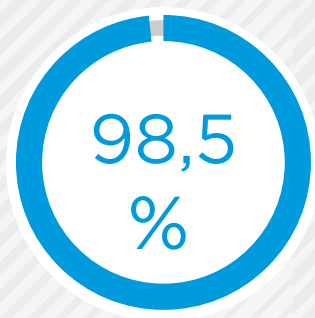
5 millions

de Français sont conseillés,
soignés, défendus par les professions
libérales chaque jour.

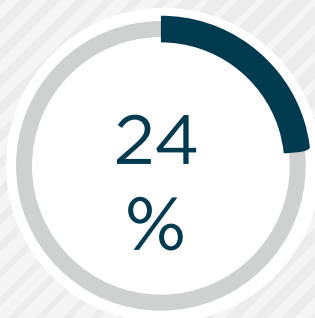




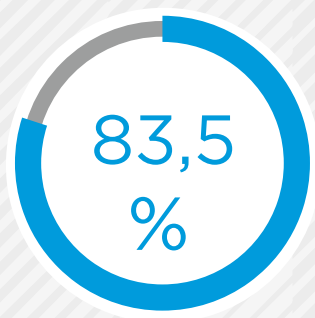
**sont des travailleurs
indépendants**



sont des TPE
(moins de 10 salariés)



**des jeunes sortis
de formation depuis 1 à 4 ans
et à leur compte**
sont en profession libérale



**des créations d'entreprises
libérales** sont issues de
la famille technique
et cadre de vie



QU'EST-CE QU'UNE PROFESSION LIBÉRALE ?

« Les professions libérales regroupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice des dispositions législatives applicables aux autres formes de travail indépendant. »

*Source : article 29-1 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012
relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives*

QU'EST-CE QUE L'UNAPL ?

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est à la fois une confédération intersyndicale interprofessionnelle et une organisation patronale représentative créée en 1977.

Elle fédère 68 organisations syndicales représentatives des trois familles des professions de la Santé, du Droit, du Technique et cadre de vie.

Elle est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales.

Les missions de l'UNAPL sont triples :

- **défendre** les intérêts moraux et matériels des professions libérales,
- **promouvoir** l'exercice professionnel libéral,
- **représenter** le secteur auprès des pouvoirs publics et dans le dialogue social.



L'UNAPL est membre de l'Union des entreprises de proximité – première organisation patronale représentative au niveau national.

SOMMAIRE

Les professions libérales en chiffres 6

L'organisation de l'UNAPL 23

Le bureau de l'UNAPL 24

Zoom sur les professions par région 33

Les syndicats membres de l'UNAPL 41

L'UNAPL présente dans les instances sociales et économiques 45

Les organismes et organisations créés à l'initiative de l'UNAPL 49

Les organismes paritaires 53

Les organismes dans lesquels l'UNAPL participe 55



ÉDITO

Denis RAYNAL,
Président de l'UNAPL

L'édition 2025 des chiffres clés des professions libérales vous informe sur le secteur libéral et ses évolutions. Elle confirme le poids économique des professionnels libéraux, qui représentent plus d'1 entreprise sur 3 en France, majoritairement des Très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés.

Le nombre de créations de TPE libérales ne cesse d'augmenter chaque année, créant de nombreux emplois qualifiés et non délocalisables partout sur le territoire. Près d'1,4 million de salariés sont employés dans les entreprises libérales.

Ce document donne également à voir les mutations qui touchent particulièrement le secteur libéral, ce qui nous conforte, à l'UNAPL, dans notre action autour de

l'« Entreprise libérale augmentée ».

Les transformations numériques et l'intégration de l'IA font partie de ces « augmentations », mais cela va bien au-delà des nouvelles technologies. L'Entreprise libérale augmentée sera l'entreprise libérale de demain, ouverte au progrès et qui met la technologie et les outils au service du savoir-faire unique de chaque professionnel libéral. Nous travaillons activement à sa construction, notamment dans le cadre de notre laboratoire Prospective.

Notre modèle libéral doit être protégé pour l'ensemble des professionnels libéraux, mais aussi pour les 5 millions de Français qui sont soignés, défendus et accompagnés chaque jour. Bonne lecture.

1,7 MILLION D'ENTREPRISES LIBÉRALES



PLUS DU TIERS des entreprises françaises

Elles se répartissent entre la Santé,
le Droit et le secteur Technique
et Cadre de vie.

**98,5 % des entreprises libérales sont
des TPE (moins de 10 salariés).**

PRÈS D'1,4 MILLION d'emplois salariés

Les professions libérales
représentent un important
vivier d'emplois de proximité
dans des entreprises de taille
humaine, intégrées dans le tissu
économique local.





3 MILLIONS
d'actifs en France

DES EMPLOIS QUALIFIÉS NON DÉLOCALISABLES, majoritairement féminisés, en croissance malgré la crise

Les professionnels libéraux comptent en leur sein 53 % de femmes. 88 % des salariés dans le secteur de la santé sont des femmes. Elles sont 83 % dans le secteur du droit, et 54 % dans le secteur technique et cadre de vie. Acteurs privilégiés de proximité, les professionnels libéraux interviennent au quotidien sur tout le territoire.

**Les professionnels libéraux conseillent, défendent
ou soignent 5 millions de Français par jour.**



263,5 milliards de chiffres d'affaires :

→ 129,2 milliards de la santé

→ 30,2 milliards du droit

→ 104,1 milliards du technique et cadre de vie

**Les professions libérales représentent
un enjeu économique et social majeur.**

**L'ensemble du secteur représente 10,9 %
de la valeur ajoutée du secteur marchand.**



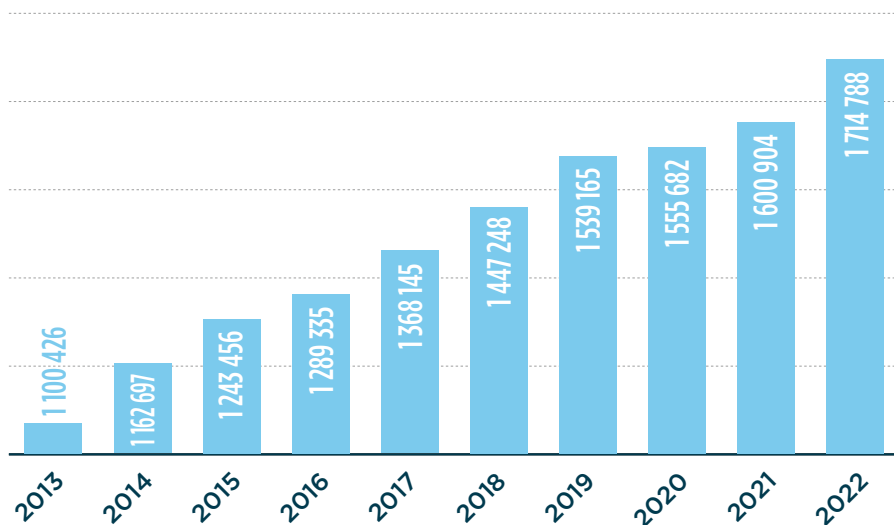
LES PROFESSIONS LIBÉRALES EN CHIFFRES

→ **1 714 788**

C'est le nombre estimé d'entreprises libérales au 1^{er} janvier 2022.

Nombre d'entreprises libérales*

*y compris les micro-entrepreneurs

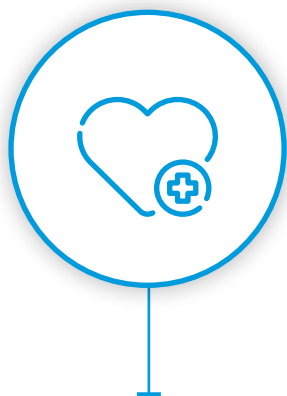


→ **63,7 %**

C'est la part des entreprises libérales relevant de la famille technique et cadre de vie au sein du secteur libéral.

Répartition des entreprises libérales par famille, France entière

8



31,1 %
SANTÉ



5,2 %
JURIDIQUE



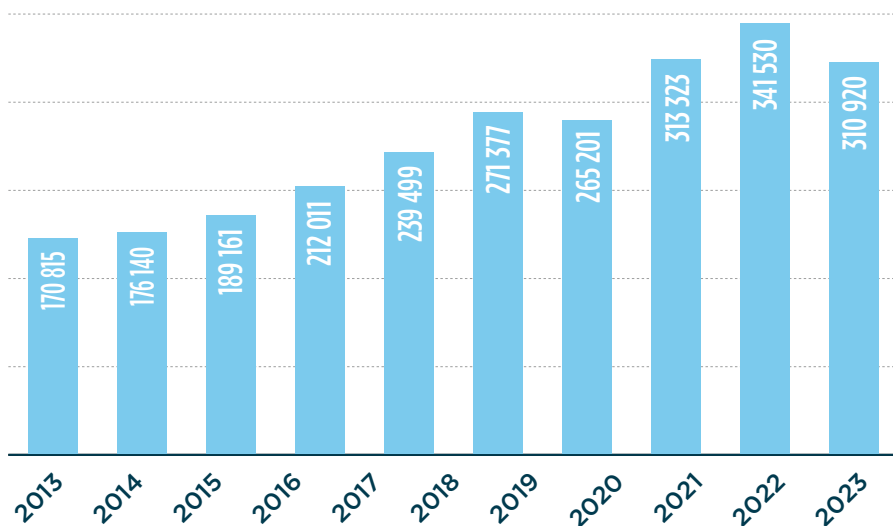
63,7 %
TECHNIQUE
ET CADRE DE VIE

→ **310 920**

C'est le nombre de création d'entreprises libérales au 1^{er} janvier 2023.

Nombre de création d'entreprises libérales*

*y compris les micro-entrepreneurs



Le régime des micro-entrepreneurs (2009) a libéré la création d'activités indépendantes dans le secteur libéral, notamment dans le domaine du service aux entreprises et de l'expertise.

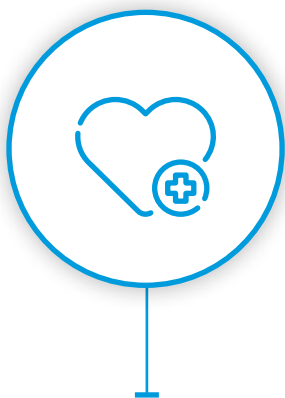
Sources : ISM

→ **83,5 %**

C'est la part des activités de la famille technique et cadre de vie, dans l'ensemble des créations d'entreprises libérales.

Création d'entreprises libérales par famille en 2023

10



14,3 %
SANTÉ



2,2 %
JURIDIQUE



83,5 %
TECHNIQUE
ET CADRE DE VIE

→ **10,9 %**

C'est la part de la valeur ajoutée
des activités libérales dans le secteur
marchand en 2022.

Poids de l'activité libérale dans le secteur marchand

	Chiffres d'affaires (en milliards d'euros)	Valeur ajoutée (en milliards d'euros)
Droit	30,2	21,6
Santé	129,2	70,7
Technique et cadre de vie	104,1	55,7
Ensemble	263,5	148
Poids dans le secteur marchand	5,3 %	10,9 %

 **1 362 911**

C'est le nombre de salariés
des entreprises libérales en 2023.

Salariés des entreprises libérales en 2023

	Effectifs
Droit	119 446
Santé	416 800
Technique et cadre de vie	826 665
Ensemble	1 362 911

 **49,6 %**

C'est la part des salariés cadres
des entreprises libérales.

Répartition des salariés des entreprises libérales

	Cadres	Professions intermédiaires*	Employés	Ouvriers
Droit	28 %	31,7 %	36,2 %	4,1 %
Santé	13,2 %	32,7 %	42,9 %	11,1 %
Technique et cadre de vie	59,7 %	23,6 %	13,6 %	3,1 %
Ensemble	49,6 %	25,7 %	20,1 %	4,6 %

13

Source : Portraits statistiques de branches professionnelles, DARES
Champs : Conventions collectives de branche relevant du ministère du Travail
et comptant plus de 5000 salariés au 31/12/2022

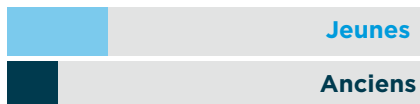


LES JEUNES INDÉPENDANTS EXERCENT UNE PROFESSION LIBÉRALE DEUX FOIS PLUS SOUVENT QUE LES ANCIENS INDÉPENDANTS



Professions
libérales

24 %
12 %



Jeunes

Anciens



Professions
intermédiaires
de la santé et
du travail social

16 %
7 %



Jeunes

Anciens



Commerçants

14 %
21 %



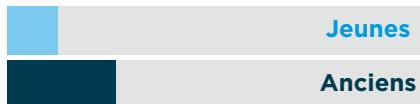
Jeunes

Anciens



Artisans

12 %
26 %



Jeunes

Anciens

14

En 2022, 7 % des jeunes entrants sur le marché du travail sont à leur compte.

Source : «En 2022, 7% des jeunes entrants sur le marché du travail sont à leur compte»,
A. Poty, in *Emploi et revenus des indépendants*, Edition 2025 (INSEE)

→ CARACTÉRISTIQUES DES INDÉPENDANTS SORTIS DE FORMATION INITIALE

depuis 1 à 4 ans, en 2022.

Caractéristiques	Indépendants		Ensemble
	Professions libérales	Autres indépendants	
Plus haut diplôme obtenu			
Bac+5 ou plus	91	36	49
Bac+3 ou 4	3	21	16
Bac+2	1	14	11
Baccalauréat ou équivalent	5	22	18
CAP ou BEP	0	4	3
Brevet des collèges, sans diplôme, non réponse	0	3	3
Classe d'emploi occupée			
Emploi de niveau supérieur	100	14	35
Emploi de niveau intermédiaire	0	54	41
Emploi d'exécution qualifié	0	11	8
Emploi d'exécution peu qualifié	0	21	16
Inconnue	0	1	0
Origine sociale : au moins un des deux parents			
À son compte	30	39	37
Relevant des classes d'emploi			
Emploi de niveau supérieur	50	38	41
Emploi de niveau intermédiaire	24	32	30
Emploi d'exécution qualifié	34	42	40
Emploi d'exécution peu qualifié	18	26	24

15

En 2022, 50 % des professions libérales sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans en emploi en tant qu'indépendantes ont au moins un de leurs parents occupant un emploi de niveau supérieur.

Note : Les emplois d'exécution rassemblent à la fois le salariat d'exécution et les petits indépendants (comme les buralistes, les moniteurs d'auto-école ou les artisans d'art).

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2021, 2022, 2023.

→ 1 811 012

C'est le nombre de travailleurs indépendants* en 2023.

Répartition des travailleurs indépendants*

16

	Hors micro-entrepreneurs	Micro-entrepreneurs	dont micro-entrepreneurs économiquement actifs
Droit	87 671	2 083	1 653
Santé	473 472	81 971	70 311
Technique et cadre de vie	258 125	907 690	610 641
Ensemble	819 268	991 744	682 605
Revenus moyens (2022)	65 659 €	8 428 €	

* Travailleurs indépendants relevant de la protection sociale des indépendants, à l'exclusion des dirigeants de société relevant de la protection sociale des salariés et qui sont rattachés au régime général.

→ **689 500**

C'est le nombre de travailleurs
indépendants employeurs en 2023.

Effectifs des travailleurs indépendants employeurs ou non par sexe

	Non employeurs	Employeurs	dont femmes employeurs
Droit	65 513	22 308	50,3 %
Santé	373 522	106 254	48,8 %
Technique et cadre de vie	209 663	92 143	21,2 %
Ensemble	648 698	220 705	37,4 %

17

Effectif des travailleurs indépendants
employeurs ou non par sexe.

➔ RÉPARTITION HOMMES / FEMMES professionnels libéraux (%)

	Femmes	Hommes
Notaires	46,7	53,3
Officiers ministériels	39,4	60,6
Médecins	43,2	56,8
Chirurgiens-dentistes, Sages-femmes	55,8	44,2
Pharmaciens	55,2	44,8
Auxiliaires médicaux	71,9	28,1
Vétérinaires	46,7	53,3
Agents généraux d'assurances	20,9	79,1
Experts-comptables	27,0	73,0
Avocats	58,5	41,5
Autres professionnels libéraux PL	36,7	63,3
Autres professionnels libéraux microentrepreneurs	51,7	49,2
Toutes professions	52,8	47,2

→ 34,07 ans

C'est l'âge moyen au 30 juin 2023
d'un professionnel libéral,
lors de son installation.

	Âge moyen à l'immatriculation
Notaires	37,75
Officiers ministériels	35,45
Médecins	36,47
Chirurgiens-dentistes, Sages-femmes	29,64
Pharmaciens	36,07
Auxiliaires médicaux	31,21
Vétérinaires	31,28
Agents généraux d'assurances	39,50
Experts-comptables	39,95
Avocats	28,64
Autres professionnels libéraux PL	34,47
Autres professionnels libéraux microentrepreneurs	35,93
Toutes professions	34,07



FÉMINISATION DES PROFESSIONS LIBÉRALES EN 2023

20

	Part des femmes parmi les travailleurs indépendants	Part des femmes parmi les autoentrepreneurs*
Droit	61,3 %	-
Santé	56,6 %	59,2 %
Technique et cadre de vie	29,3 %	49,0 %
Ensemble	49,7 %	49,0 %

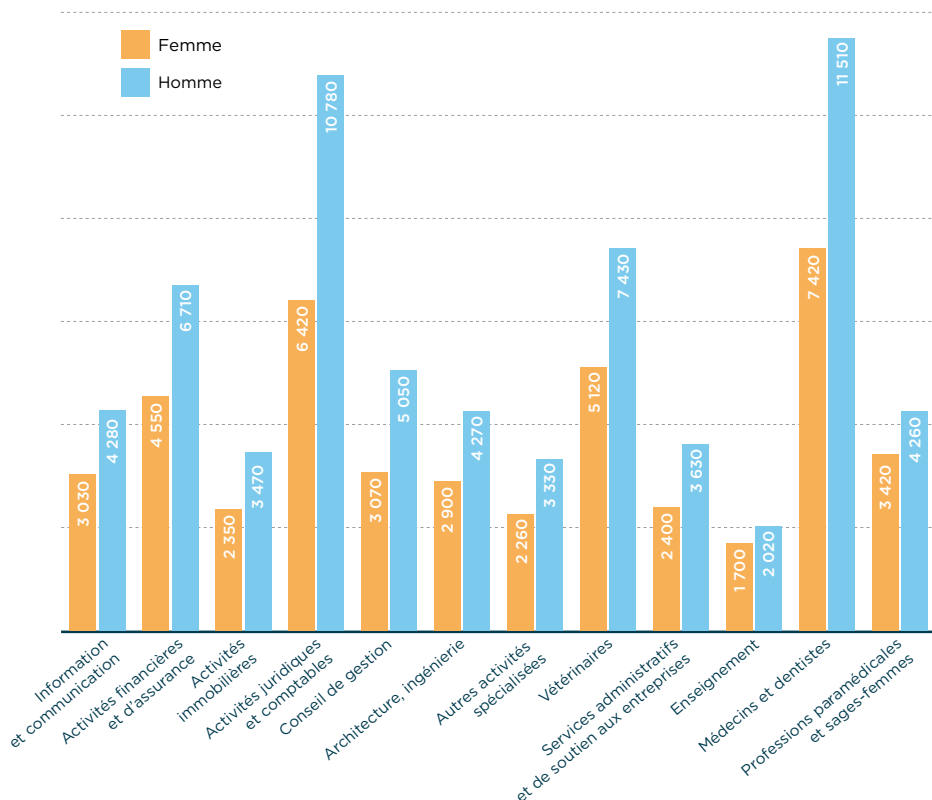
* administrativement actifs

Le secteur de la santé est le plus féminisé (61,3 %), puis le droit (56,6 %) et enfin le secteur technique (43,3 %). Des différences importantes existent entre professions d'une même famille.

→ **33,6%**

C'est l'écart de revenus femmes/hommes
en 2022 parmi les 5 secteurs d'activité
les plus rémunérateurs*.

Revenu moyen des indépendant.es par secteur en 2022



21

*médecine spécialisée, analyses médicales, pratique dentaire, activités juridiques, médecine générale, commerce de produits pharmaceutique et orthopédique - source : informations statistiques sexuées issues des données collectées par les Urssaf, édition 2025

Source : Insee, base Non-salariés 2022.



Groupe VYV, pour une santé accessible à tous

**Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur mutualiste de santé
et de protection sociale en France.**

Notre mission est d'accompagner nos adhérents, clients, patients
et habitants tout au long de la vie :

- en agissant sur l'ensemble des déterminants de santé :
accès aux soins, prévention, environnement... ;
- en développant des solutions en lien avec nos métiers :
assurance, soins et accompagnement, et logement.



Près de
11 millions
de personnes
protégées



10 000
élus locaux
et militants



Plus de
46 000
collaborateurs



Plus de
77 000
entreprises clientes
en santé
et prévoyance



EN SAVOIR PLUS



Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr



— SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT —

GRUPE
vyv

**Pour une santé
accessible à tous**

L'ORGANISATION DE L'UNAPL

23

L'UNAPL est présente sur tout le territoire de France métropolitaine et d'Outre-mer via ses unions départementales et régionales.

Dans de nombreuses régions, l'UNAPL a créé des Maisons des professions libérales destinées à accueillir les professionnels libéraux et à leur procurer des services, notamment en matière d'installation et de formation professionnelle continue.

Bureau national de l'UNAPL

PRÉSIDENT



Denis RAYNAL
(ACE)

VICE-PRÉSIDENTS DÉLÉGUÉS



Droit
Audrey CHEMOULI
(ACE)



Santé
Philippe BESSET
(FSPF)



Technique et cadre de vie
Laurent BOULANGEAT
(AGEA)



Régions
Bénédicte BURY
(UNAPL Ile-de-France)

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX



Léa BOUGA
(SNAO)
Secrétaire générale



Jean-Michel WOULKOFF
(UNSAFA)
Secrétaire général adjoint

TRÉSORIERS



Mylène PEREZ
(ECF)
Trésorière générale



Marie-Ange BOULESTEIX
(SML)
Trésorière générale adjointe

25

MEMBRES DU BUREAU



Bruno CHANTEAU
(SFT)



Sarah DEGIOVANI
(FNO)



Franck DEVULDER
(CSMF)

MEMBRES DU BUREAU



Clémence GRAS
(UNCJ)



Sébastien GUÉRARD
(FFMKR)



Daniel GUILLERM
(FNI)



**Guylène
KIESEL LE COSQUER**
(ACPI)



Catherine MOJAÏSKY
(Les CDF)



Franck PIERRE
(FFEA)

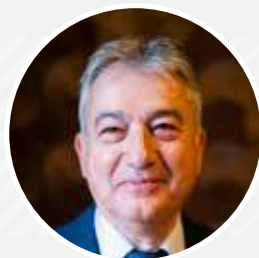


Olivier RIMBAULT
(SNMSF)

REPRÉSENTANTS DES RÉGIONS



OCCITANIE
Thierry CLERC
(UNAPL)



PAYS DE LA LOIRE
Éric GIRARDEAU
(UNAPL)

PRÉSIDENTS DE COMMISSION



Affaires sociales
Éric FÉVRIER
(SNVEL)



Retraite et Prévoyance
Marie-Anne FRANÇOIS
(FNO)



Outre-mer
Abdoullah LALA
(ECF)



Affaires économiques, fiscalité
et modes d'exercice professionnel
Marc MICHEL
(CCEF)

PRÉSIDENTS DE COMMISSION



Parité-Égalité des
professions libérales
Charles-Édouard PELLETIER
(FNUJA)



Formation des professions libérales
Céline CHEBAL RAIZER
(FFMKR)



Affaires Européennes
et internationales
Roy SPITZ
(CNA)



IA et modernisation technologique
des entreprises libérales
Jean-Michel WOULKOFF
(UNSFA)

28

AUTRES INSTANCES HORS COMEX



François BLANCHECOTTE
Le Labo prospective (SDBIO)



Ludovic BLANC
Les Jeunes PL (ACE)

CONSEILLERS SPÉCIAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF



Ludovic BLANC
(ACE)



François BLANCHECOTTE
(SDBIO)



Estelle MOLITOR
(UNCJ)



Aminata NIAKATÉ
(FNUJA)



Christophe SANS
(ECF)

Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances (AGEA), Fédération française de l'expertise automobile (FFEA), Les Chirurgiens-dentistes de France (CDF), Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), Experts-comptables de France (ECF), Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR), Fédération nationale des infirmiers (FNI), Fédération nationale des unions de jeunes avocats (FNUJA), Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), Syndicat des biologistes (SDB), Syndicat des médecins libéraux (SML), Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL), Union nationale des géomètres experts (UNGE), Chambre nationale des huissiers de justice (CNHJ), Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSFA), Union nationale des techniciens et économistes de la construction (UNTEC), Syndicat national des moniteurs du ski français (SNMSF), Société française des traducteurs (SFT), Confédération nationale des avocats (CNA), Syndicat national autonome des orthoptistes (SNAO)

Les permanents de l'UNAPL



Chirine MERCIER

Déléguee générale
Directrice générale



Dominique BILLARD

Responsable de la
Comptabilité et du
Secteur économique



David CARIBAUT

Responsable
du pôle Affaires
sociales



Ornella CONDINA

Chargée de mission
Affaires européennes,
internationales
et des Outre-mer



Anne DEBUQUOY

Chargée de mission
Affaires sociales

30



Cécile HUET

Attachée
de direction



Yassine KAMILI

Chargé de mission
Affaires économiques
et fiscales



Nivine OHANESSIAN

Assistante
administrative
et comptable



Élise N'GUYEN

Chargée de mission
Affaires Économiques,
Numérique, Formation,
Parité - Égalité



Christophe YUEN

Attaché du groupe
des professions
libérales au CESE
Chargé de mission
Prévoyance-Retraite



**Fabrice
DE LONGEVIALLE**
Conseiller Fiscalité

*Professionnels libéraux, vous êtes ici.
C'est parfait, nous aussi.*

Plus de **70** bureaux
partout en France et dans les DOM

Interfimo
PARTENAIRE ET FINANCIER DES PROFESSIONS LIBÉRALES



Scannez
et contactez-nous !



CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE 2025 DES PROFESSIONS

Dans la limite du budget de la profession.

Validées au Conseil de Gestion
du 21 novembre 2024

**Modalités
2025**

Professions
n'ayant
pas accès à
la trésorerie



Plafond annuel de prise en charge

1 000 €

Plafond journalier de prise en charge

250 €

Professions
ayant accès à
la trésorerie



Plafond annuel de prise en charge

600 €

Plafond journalier de prise en charge

200 €

% d'accès à la trésorerie

25 %

Montant minimum d'accès à la trésorerie

120 000 €

PRISES EN CHARGE 2025 SUR FONDS SPÉCIFIQUES

Dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques, hors budget annuel des professions.

Formation
de longue durée

Prise en charge plafonnée à **60 %** du coût réel de la formation, limitée à **1 600 €** par professionnel pour **les formations cœur de métier**

- Limitée à une prise en charge tous les 3 ans.
- 100 heures de formation minimum.
- Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2025 de la profession concernée.

Participation à un jury d'examen
ou de VAE

Prise en charge plafonnée à **200 €** par jour, limitée à **2 jours** par an et par professionnel

ZOOM SUR LES PROFESSIONS PAR RÉGION

33

FRANCE ENTIÈRE :

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 3 442 930

→ Nombre d'entreprises libérales : 1 736 830

	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	31,1 %	1 070 691
Santé	16,9 %	584 178
Droit	2,4 %	81 961

ÎLE-DE-FRANCE

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 775 997

→ Nombre d'entreprises libérales : 476 105



FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	44,8 %	347 910
Santé	11,8 %	91 239
Droit	4,7 %	36 956

Présidente : Bénédicte BURY
presidence-idf@unapl.fr

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 447 447

→ Nombre d'entreprises libérales : 219 094



FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	30,5 %	136 343
Santé	16,7 %	74 824
Droit	1,8 %	7 927

Président : Jean-Bernard BLANC
jbblanc@barthelemy-blanc.com

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 113 459

→ Nombre d'entreprises libérales : 47 965



FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	23,3 %	26 438
Santé	17,6 %	19 967
Droit	1,4 %	1 560

Présidente : Chantal CLINARD
unapl.bfc@gmail.com

BRETAGNE

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 150 197

→ Nombre d'entreprises libérales : 70 904



FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	24,9 %	37 473
Santé	20,7 %	31 161
Droit	1,5 %	2 270

Président : Philippe LE ROUX
lerouxphilippe1952@gmail.com

CENTRE-VAL DE LOIRE

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 102 094

→ Nombre d'entreprises libérales : 43 888



FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	25,3 %	25 805
Santé	16,4 %	16 771
Droit	1,3 %	1 312

Présidente : Odile BORDIER
odile-bordier@orange.fr

CORSE

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 26 196

→ Nombre d'entreprises libérales : 9 379

FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	18,4 %	4 813
Santé	15,9 %	4 156
Droit	1,6 %	410

Président : Gilles VAREON
gillesvareon@cabinetvareon.com

GRAND EST

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 216 843

→ Nombre d'entreprises libérales : 100 782



FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	25,3 %	54 782
Santé	19,5 %	42 345
Droit	1,7 %	3 655

Président : Joseph ZORNIOTTI
joseph.zornioti@orange.fr

HAUTS-DE-FRANCE

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 207 441

→ Nombre d'entreprises libérales : 101 560



FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	25,8 %	53 446
Santé	21,5 %	44 589
Droit	1,7 %	3 525

Président : Jean-François DEMIAUTTE
jfdem@wanadoo.fr

NORMANDIE

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 126 971

→ Nombre d'entreprises libérales : 54 144



FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	23,6 %	29 765
Santé	17,8 %	22 399
Droit	1,6 %	1 980

Président : Pierre-Adrien LIOT
pierreadrien.liot@gmail.com

NOUVELLE AQUITAINE

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 328 716

→ Nombre d'entreprises libérales : 150 550



FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	26,9 %	88 490
Santé	17,2 %	56 686
Droit	1,6 %	5 374

Président : Éric OZOUX
ozoux.assurances@wanadoo.fr

OCCITANIE

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 347 012

→ Nombre d'entreprises libérales : 167 042



FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	27,2 %	94 522
Santé	19,2 %	66 633
Droit	1,7 %	5 887

Président : Thierry CLERC
thierry.clerc10@wanadoo.fr

PAYS-DE-LA-LOIRE

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 161 257

→ Nombre d'entreprises libérales : 78 514



FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	28,9 %	46 675
Santé	18,1 %	29 262
Droit	1,6 %	2 577

Président : Éric GIRARDEAU
e.girardeau@pga-nantes.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 360 321

→ Nombre d'entreprises libérales : 175 651



FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	29,1 %	104 754
Santé	17,6 %	63 486
Droit	2,1 %	7 411

Président : Claude TARTAR
pdt.unaplpaca@gmail.com

GUADELOUPE

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 18 905

→ Nombre d'entreprises libérales : 8 519

FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	23,4 %	4 595
Santé	19,2 %	3 637
Droit	1,5 %	287

GUYANE

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 6 586

→ Nombre d'entreprises libérales : 2 674

FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	24,7 %	1 625
Santé	14,5 %	955
Droit	1,4 %	94

LA RÉUNION

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 37 245

→ Nombre d'entreprises libérales : 18 860



FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	24,5 %	9 140
Santé	24,9 %	9 258
Droit	1,2 %	462

Président : Abdoullah LALA
president.reunion@unapl.fr

MARTINIQUE

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 16 032

→ Nombre d'entreprises libérales : 7 670



FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	24,2 %	3 881
Santé	22 %	3 534
Droit	1,6 %	255

Contact : Alex OROSEMANE
alex.orsemane@wanadoo.fr

MAYOTTE

→ Nombre total d'entreprises de proximité : 1 211

→ Nombre d'entreprises libérales : 528



FAMILLE	%	EFFECTIFS
Technique et cadre de vie	19,3 %	234
Santé	22,7 %	275
Droit	1,6 %	19

Contact : Abdoullah LALA
president.reunion@unapl.fr



Vos partenaires pour vos formations en création d'entreprise
Fondé en 1998, le réseau des **ORIFF-PL** et l'**ONIFF-PL**
vous offre des formations à la création,
gestion et développement d'une entreprise libérale.

Envie de créer une entreprise libérale ? Nouvelles professions sous le statut libéral ?
Créez.

Que vous soyez en phase de réflexion, en cours de rédaction de votre business plan ou en développement, le réseau des ORIFF-PL et de l'ONIFF-PL vous aide à réaliser votre projet en partenariat avec le fonds interprofessionnel de formation des professions libérales (FIF PL) et avec les instances régionales du développement économique (selon les régions).

Pour les formations avant la création d'entreprise, la prise en charge est de maximum 5 jours par an sur un plafond de 200 € par jour de formation. Exemple de formations pour les porteurs de projets : « 4 jours pour entreprendre en libéral » ou « L'auto entreprenariat / droits, obligations et opportunités de passage en micro ou réel ».

Pour les formations après la création d'entreprise, la prise en charge est de maximum 2 jours par an sur un plafond de 200 € par jour de formation. Exemple de formation pour les professionnels libéraux installés : « La comptabilité de A à Z pour les professionnels libéraux assujettis et non assujettis à la TVA » ou « Comment estimer ses prestations / Valoriser et justifier ses honoraires », etc.

oniffpl
OFFICE NATIONAL D'INFORMATION, DE FORMATION
ET DE FORMALITÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Quallopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N'hésitez pas à contacter l'ORIFF-PL près de chez vous.
Toutes les coordonnées sur **oniffpl.fr**

LES SYNDICATS MEMBRES DE L'UNAPL

Droit

41

Association française
des avocats-conseils
d'entreprises (ACE)
www.avocats-conseils.org

Association nationale
des conseils en
propriété industrielle
(ACPI)
www.acpi.asso.fr

Avocats employeurs
de France (AEF)

Association syndicale
professionnelle
d'administrateurs
judiciaires (ASPAJ)
www.aspaj.fr

Chambre nationale des
avocats en droit des
affaires (CNADA)
www.cnada.fr

Confédération nationale
des avocats (CNA)
www.cna-avocats.fr

Fédération nationale
des mandataires
judiciaires indépendants
à la protection
des majeurs (FNMJI)
www.fnmji.fr

Fédération nationale
des unions de jeunes
avocats (FNUJA)
www.fnuja.com

Institut français
des praticiens de
procédures collectives
(IFPPC)
www.ifppc.fr

Union nationale des
commissaires de justice
(UNCJ)
<https://uncj.fr/>

Santé

42

Association française
des diététiciens-
nutritionnistes
(AFDN)
www.afdn.org

Association française
des psychomotriciens
libéraux (AFPL)
www.a-f-p-l.net

Les Chirurgiens-
dentistes de France
(Les CDF)
www.lescdf.fr

Confédération des
syndicats médicaux
français (CSMF)
www.csmf.org

Fédération française
des associations de
médecins conseils
experts (FFAMCE)
www.ffamce.org

Fédération française
des masseurs-
kinésithérapeutes
(FFMKR)
www.ffmkr.org

Fédération nationale
des infirmiers (FNI)
www.fni.fr

Fédération nationale
des orthophonistes
(FNO)
www.fno.fr

Fédération nationale
des podologues (FNP)
www.fnp-online.org

Fédération
des syndicats
pharmaceutiques de
France (FSPF)
www.fspf.fr

Organisation
nationale des
syndicats d'infirmiers
libéraux (ONSIL)
www.onsil.fr

Organisation
nationale
des syndicats de
sages-Femmes (ONSSF)
www.onssf.org

Syndicat des
biologistes (SDBIO)
www.sdbio.eu

Syndicat des femmes
chirurgiens-dentistes
(SFCD)
www.sfcd.fr

Les biologistes
médicaux (Biomed)
www.lesbiologistesmedicaux.fr

Syndicat des
médecins libéraux
(SML)
www.lesml.org

Syndicat national
des audioprothésistes
(SDA)
www.sdaudio.org

Syndicat national
autonome des
orthoptistes (SNAO)
www.orthoptiste.pro

Syndicat national
des masseurs-
kinésithérapeutes
(SNMKR)
www.snmkr.fr

Syndicat national des
vétérinaires d'exercice
libéral (SNVEL)
www.veterinaireliberal.fr

Réseau des
ergothérapeutes
libéraux (Synfel Ergolib)
www.synfel-ergolib.fr

Union dentaire (UD)
www.union-dentaire.com

Union nationale des
pharmacies de France
(UNPF)
www.unpf.eu

Union nationale
et syndicale
des sages-femmes
(UNSSF)
www.unssf.org

Technique & Cadre de vie

Fédération française de l'expertise automobile (FFEA)
www.ffea.fr

Association française de chiropraxie (AFC)
www.chiropraxie.com

Chambre nationale des conseillers et experts-financiers (CNECF)
www.cncef.org

Chambre nationale des conseillers en investissements financiers (CNCIF)
www.cncef.org

Chambre nationale des agents commerciaux en immobilier (CNACIM)
www.cnasim.immo

Chambre syndicale des formateurs consultants (CSFC)
www.csfc-federation.org

Compagnie des conseils et experts financiers (CCEF)
www.ccef.net

Confédération nationale des détectives et enquêteurs professionnels (CNDEP)
www.cndep.fr

Conseil français des architectes d'intérieur (CFAI)
www.cfai.fr

Experts-comptables de France (ECF)
www.e-c-f.fr

Fédération des conservateurs restaurateurs (FFCR)
www.ffcr.fr

Fédération nationale des agents commerciaux (FNAC)
www.agentcommercial.fr

Fédération nationale des chambres professionnelles du conseil (FNCPC)
www.fnpcp.org

Fédération nationale de l'enseignement privé (FNEP)
www.fnep.net

Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances (AGEA)
www.agea.fr

Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique (CINOV)
www.cinov.fr

Groupement syndical des praticiens de la psychologie, psychothérapie, psychanalyse en libéral (PSY'G)
www.psy-g.com

Société française des traducteurs (SFT)
www.sft.fr

SYNAMOME
Architecture et maîtrise d'œuvre
www.synamome.org

Syndicat français des ostéopathes (SFDO)
www.osteopathe-syndicat.fr

Syndicat des graphologues professionnels de France (SGPF)
www.sgpf.asso.fr

Syndicat national des accompagnateurs en montagne (SNAM)
www.snam.pro

Syndicat national des experts immobiliers (SNEI)
www.snei.org

Syndicat national des guides conférenciers (SNGC)
www.sng-c.fr

Technique & Cadre de vie

Syndicat national des guides de montagne (SNGM)
www.sngm.com

Syndicat national des hypnothérapeutes (SNH)
www.snhypnose.fr

Syndicat national des moniteurs du ski français (SNMSF)
www.esf.net

Syndicat national des psychologues (SNP)
www.psychologues.org

Syndicat des sophrologues professionnels (SSP)
www.syndicat-sophrologues-professionnels.fr

Union nationale des économistes de la construction (UNTEC)
www.untec.com

Union nationale des géomètres-experts (UNGE)
www.unge.net

Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSAFA)
www.unsfa.fr

Membres associés

Conférence des ARAPL
www.arapl.org

Union des auto-entrepreneurs
www.union-auto-entrepreneurs.com

INSTANCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES OÙ L'UNAPL EST PRÉSENTE

45



**Instances
internationales**

Comité du dialogue social européen et international (CDSEI)

Conseil européen des professions libérales (CEPLIS)

Comité économique et social européen (CES Européen)

Union mondiale des professions libérales (UMPL)



Instances nationales

L'UNAPL siège dans de nombreuses instances nationales du dialogue social, où elle a été désignée par les textes légaux et réglementaires comme organisation d'employeurs, représentative des professions libérales.

INSTANCES DE DROIT PRIVÉ

Comité de liaison des décideurs économiques (CLIDE)

Confédération des travailleurs intellectuels (CTI)

Groupe monde rural (GMR)

INSTANCES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Caisse d'allocations familiales (CAF)

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Comités départementaux des retraités et des personnes âgées (CODERPA)

Conseil de prud'hommes

Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS)

Union de recouvrement de la sécurité sociale et des allocations familiales (URSSAF)

Comités départementaux des impôts locaux

Commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP)

Commissions départementales des impôts directs locaux (CDIDL)

INSTANCES PUBLIQUES

Agence centrale des organisations de sécurité sociale (ACOSS)

Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)

Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)

Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP)

Comité national de l'aménagement et du développement du territoire (CNADT)

Commission label diversité et label égalité professionnelle

Commission nationale de la négociation collective de l'emploi et de la formation professionnelle (CNNCEFP)

Commission nationale des professions libérales (CNaPL)

Conseil national des services publics (CNSP)

Conseil d'orientation des retraites (COR)

Conseil d'orientation pour l'emploi (COE)

Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT)

Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié (COPIESAS)

Conseil national de l'information statistique (CNIS)

Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE)

Conseil national de la consommation (CNC)

Groupe GIP-MDS (modernisation des déclarations sociales)

Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)

Haut conseil du dialogue social (HCDS)

Haut conseil du financement de la protection sociale (HCFPS)

Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM)

Haute autorité de santé (HAS)

Sécurité sociale des indépendants (ex RSI)



COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

LE DIALOGUE SOCIAL DE PROXIMITÉ POUR LES ENTREPRISES LIBÉRALES !



Pour toute information : cprpl.secretariat@cprpl.fr

LES ORGANISMES ET ORGANISATIONS CRÉÉS À L'INITIATIVE DE L'UNAPL



Les maisons des professions libérales

La maison des professions libérales (MPL) est un lieu d'accueil, de services et de formation à l'attention des professionnels libéraux d'un territoire donné et constitue, en particulier, la vitrine régionale des professions libérales. Une MPL accompagne les professionnels libéraux et les entreprises libérales afin de faciliter les démarches administratives et de favoriser l'implantation durable de l'activité dans sa zone de compétence.



Les ARAPL (associations régionales agréées de l'union des professions libérales)

sont regroupées dans la Conférence nationale des ARAPL. La Conférence des ARAPL, structure décentralisée et inter-professionnelle, réunit les 17 associations régionales agréées réparties en métropole, aux Antilles et en Guyane. Elle regroupe 130 000 adhérents.

Le réseau des ARAPL apporte aux professionnels libéraux une aide dans l'accomplissement de leurs obligations administratives, comptables et fiscales.

FIF PL : Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux

Le FIF PL est un fonds d'assurance formation agréé par arrêté ministériel du 17 mars 1993, publié au *Journal Officiel*, le 25 mars 1993. Il a été créé à l'initiative de l'UNAPL et des organisations professionnelles adhérentes, conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1991 portant sur la formation continue des travailleurs indépendants et des professionnels libéraux, faisant obligation à tous de s'acquitter de la contribution à la formation professionnelle (CFP).



UNAPL Formation

UNAPL Formation a pour objet l'exercice d'activités de formation interprofessionnelle. Elle conçoit, prépare, promeut et organise les actions de formation destinées aux professionnels libéraux, leurs salariés et aux futurs professionnels libéraux.



Institut des entreprises et des professions libérales

Il a été créé à l'initiative de l'UNAPL. Il a pour objectif de suivre l'évolution économique et sociale du secteur, élargi au travail indépendant ne relevant ni du commerce, ni de l'artisanat, ni de l'agriculture. Outre la collecte d'informations axée sur les entreprises des professions libérales et les indépendants, l'observatoire produit des analyses issues d'enquêtes réalisées auprès des dirigeants des activités libérales et indépendantes. Il dispose d'un panel d'entreprises régulièrement interrogées via un questionnaire en ligne.



L'ONIFF PL (Office national d'information, de formation et de formalités des professions libérales)

regroupe les ORIFF-PL (Office régional d'information, de formation et de formalités des entreprises libérales).

Les ORIFF-PL sont des structures associatives, de compétence régionale, créées par l'UNAPL pour :

- Informer les porteurs de projet sur les procédures de création d'une activité en profession libérale, en relation avec les Urssaf et le centre de formalités des entreprises (CFE) des professions libérales ;
- Former les porteurs de projet et les jeunes chefs d'entreprise à la gestion administrative, comptable et fiscale de leur cabinet, en vue de pérenniser et développer leur outil de travail.



CEPLIS - Conseil européen des professions libérales

Fondé dans les années 80, le CEPLIS regroupe des organisations mono professionnelles européennes et interprofessionnelles nationales. Il a pour objet l'étude et la promotion, tant sur le plan scientifique que culturel, de tous les moyens, données et enseignements relatifs à l'exercice et aux politiques des professions libérales.

À cet effet, il a pour mission :

- d'assurer la coordination et la défense des intérêts communs moraux, culturels, scientifiques et matériels des professions libérales ;
- de mettre en œuvre toute action d'information de nature à atteindre les objectifs définis au paragraphe précédent ;
- de créer ou de participer à tous les organismes ou services nécessaires et, plus généralement, de mettre en œuvre tous moyens tendant à la réalisation de l'objet social.

Le CEPLIS est une organisation agréée du Comité économique et social européen (CESE) et entretient des contacts étroits avec la Commission européenne, le Parlement et le Conseil.

Le CEPLIS est enregistré, sous droit belge, en tant qu'organisation internationale non-gouvernementale et à but non lucratif.



CNRPL : Confédération nationale des retraités des professions libérales

La Confédération nationale des retraités des professions libérales est une confédération formée par les associations de retraités des professions libérales et toutes personnes signataires des statuts actualisés en 2010, conformes à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle défend les intérêts moraux, sociaux, matériels et financiers des retraités des professions libérales affiliées. La CNRPL informe ses adhérents par des réunions, publications et conférences. Elle établit la liaison avec les associations homologues des actifs des mêmes professions (les Ordres, les Syndicats, et autres structures professionnelles représentatives).

Partenaire de votre installation

—
Les
**Guides
Pratiques
Unapl**
—

DÉCOUVREZ LE GUIDE 2024
DE L'INSTALLATION EN LIBÉRAL,
INDISPENSABLE POUR
VOUS INSTALLER
EN TOUTE SÉRÉNITÉ.



À consulter sur unapl.fr



LES ORGANISMES PARITAIRES



OMPL : Observatoire des métiers des professions libérales

53

L'UNAPL et les 5 syndicats de salariés représentatifs au plan national (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) ont créé l'OMPL (observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales), par l'accord du 28 février 2005 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des professions libérales.

Treize branches professionnelles ont déjà rejoint l'OMPL : les études d'administrateurs et mandataires judiciaires, les entreprises d'architecture, les cabinets d'avocats, les cabinets dentaires, les études de commissaires priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires, les entreprises d'économistes de la construction, les cabinets d'experts en automobile, les cabinets de géomètres experts - topographes - photogrammètres - experts fonciers, les laboratoires de biologie médicale, les cabinets médicaux, les études de commissaires de justice, les pharmacies d'officine et les cabinets et cliniques vétérinaires.

Cet organisme paritaire procède à des études faites par des organismes spécialisés indépendants – ce qui le différencie des « micros trottoirs » dont certains se parent – sur les branches des professions libérales.

Au départ centré sur leurs salariés (études d'abord statistiques, puis dynamiques), il s'est depuis, aussi, orienté vers des études sur les employeurs de ces branches. Car sans employeurs, il ne peut y avoir de salariés !



L'OPCO des entreprises de proximité a été agréé par arrêté du 29 mars 2019, publié au *Journal officiel* du 31 mars 2019. Il regroupe 54 branches professionnelles, dont 17 relevant du champ des professions libérales (sur 23 au total). C'est l'un des plus importants OPCO en termes de champs couverts, de nombres d'entreprises, de salariés et d'apprentis qui y sont rattachés, mais également en termes de poids financier. Cet opérateur, dans lequel l'UNAPL a un rôle important, est l'un des principaux interlocuteurs de l'État et de France compétences, quant à la définition de la politique et au financement de la formation au bénéfice des salariés des entreprises de moins de 50 salariés, mais également de l'alternance.

54



ES PL : Épargne salariale des professions libérales

Voulant favoriser la diffusion de la formule des plans d'épargne d'entreprise dans les cabinets libéraux, l'UNAPL a créé en 2002 l'offre ES-PL (épargne salariale des professions libérales). Ce dispositif permet une épargne défiscalisée, aussi bien pour le salarié, que pour l'employeur.

LES ORGANISMES DANS LESQUELS L'UNAPL PARTICIPE



INTERFIMO : Financier des professions libérales

Créé en 1969 par les syndicats et les institutions des professions libérales, Interfimo est aujourd'hui la première société de financement au service exclusif des professionnels libéraux, avec plus de 70 000 clients, 10 000 dossiers étudiés et 2 milliards de crédits distribués chaque année.

Filiale de LCL, Interfimo est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont la plupart des membres sont des représentants des professions libérales.

Interfimo compte 180 collaborateurs spécialisés, dans plus de 60 bureaux en France et Outremer. Ce réseau national, renforcé par un partenariat actif avec les 2 000 agences de LCL, permet de financer et d'assurer avec efficacité les projets des chefs d'entreprises libérales partout en France.

Interfimo finance les professionnels libéraux tout au long de leur carrière, de l'installation à la retraite.

Partagez l'expérience financière d'Interfimo sur interfimo.fr.

A decorative graphic featuring a large, dark blue speech bubble with a thick outline. Inside the bubble, there is text in French. Above the bubble, there is a cluster of various numbers (0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9) and a plus sign, some of which are tilted and overlapping. The background is a light blue gradient.

**Les professions libérales
représentent
1,7 million d'entreprises
et plus de 3 millions d'actifs,
dont 1,4 million de salariés.**

NOTES

NOTES

58

NOTES

**Je suis,
tu es,
il est,
nous sommes,
vous êtes,
ils sont,
professionnels libéraux !**



Union Nationale des Professions Libérales

46 boulevard de la Tour-Maubourg
75 343 PARIS cedex 07
T. 01 44 11 31 50
email : info@unapl.fr